

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3EME Réunion de 2016

Séance du 22 juin 2016

**CD20160622_1
id. 2576**

Le vingt deux juin deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015
BUDGET PRINCIPAL**

En application de l'article 51 de la loi du 2 mars 1982 modifiée et des articles L1612-12 et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif pour l'exercice 2015.

Ce document est exprimé en M52, c'est-à-dire ~~dans la même nomenclature~~ budgétaire et comptable que les prévisions inscrites au budget primitif et dans les décisions modificatives y afférentes.

Les résultats du Compte Administratif 2015 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Payeur Départemental.

L'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement réel de :

7 231 948,28 €

avec un taux de réalisation (sections d'investissement et de fonctionnement confondues et hors inscription de crédits pour refinancement de dette) de :

- 96,42% pour les recettes (95,87% en 2014),
- 90,93% pour les dépenses (91,35% en 2014).

Le détail 2015 de l'exécution du budget principal est le suivant :

RÉSULTATS 2015 DÉFINITIFS HORS RESTES A RÉALISER :

La balance de clôture des comptes 2015 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2014	43 982 034,84 €	60 067 419,31 €	-16 085 384,47 €
Mouvements d'ordre	24 824 808,59 €	7 922 532,67 €	16 902 275,92 €
Total investissement	68 806 843,43 €	67 989 951,98 €	816 891,45 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2014	301 919 860,37 €	266 166 116,62 €	35 753 743,75 €
Mouvements d'ordre	4 200 764,80 €	21 103 040,72 €	-16 902 275,92 €
Total fonctionnement	306 120 625,17 €	287 269 157,34 €	18 851 467,83 €
TOTAL	374 927 468,60 €	355 259 103,32 €	19 668 359,28 €

Excédent global de clôture 2015 hors reports : + 19 668 359,28 €
 (rappel 2014 : + 15 671 615,86 €)

CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes d'un montant de **345 901 895,21 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- **Fonctionnement : 301 919 860,37 €**
soit un taux de réalisation de 100,44% (99,89% en 2014),
- **Investissement : 43 982 034,84 €**
soit un taux de réalisation de 75,61% (70,74% en 2014).

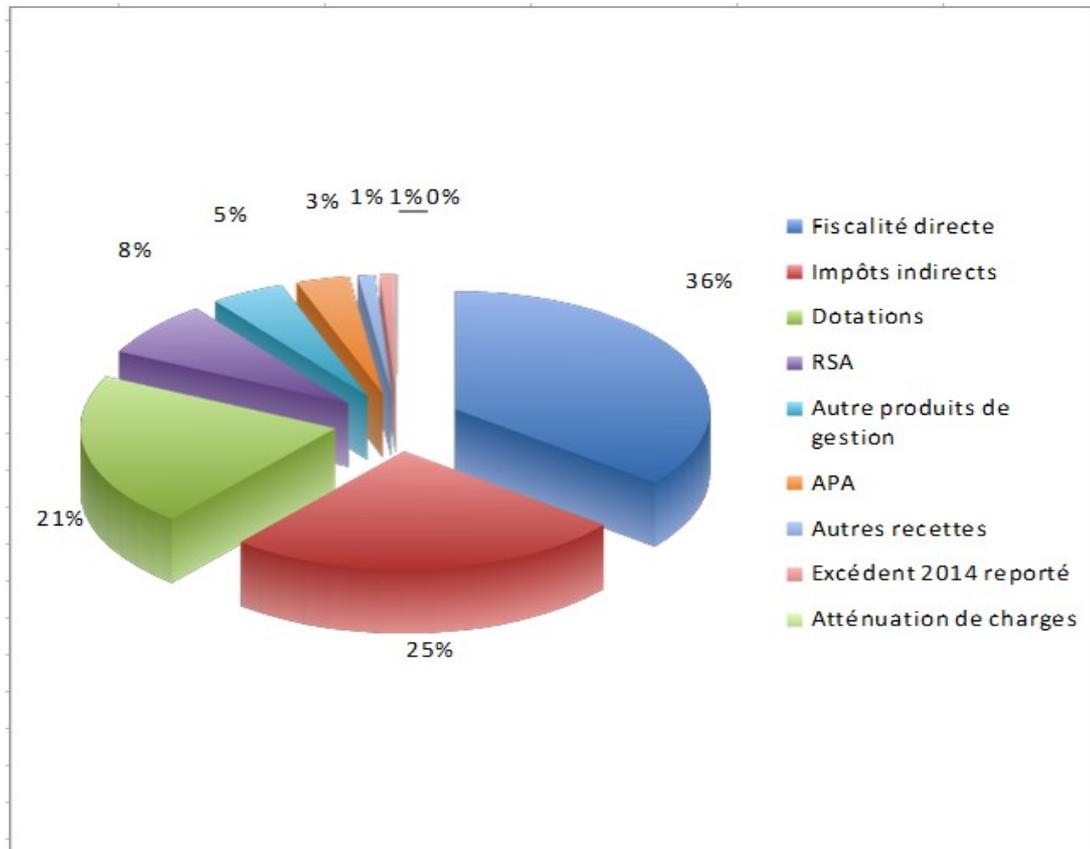
A – LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : **301 919 860,37 €**

NATURE	CA 2014	Crédits ouverts 2015	CA 2015
FISCALITÉ DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	67 769 987,00 €	69 609 630,00 €	69 645 053,00 €
Rôles supplémentaires.....	393 656,00 €	250 000,00 €	364 601,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	18 220 042,00 €	19 715 531,00 €	19 715 531,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 477 080,00 €	4 479 617,00 €	4 563 214,00 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	593 772,00 €	831 544,00 €	831 544,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti)...	6 527 162,00 €	6 504 165,00 €	6 504 165,00 €
Autres taxes (rôles suppl. relatifs à l'ancienne TP).....	28 495,00 €	0,00 €	11 329,00 €
Sous-total fiscalité directe	104 144 551,00 €	107 524 844,00 €	107 769 794,00 €
IMPÔTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	20 529 290,00 €	22 500 000,00 €	24 000 934,95 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	225 158,05 €	225 000,00 €	199 203,53 €
Taxe départementale ENS.....	459 484,00 €	77 751,00 €	104 900,00 €
Taxe pour CAUE.....	209 733,33 €	225 000,00 €	267 322,99 €
Fonds de péréquation DMTO.....	1 653 534,00 €	1 759 343,00 €	1 760 635,00 €
Fonds de solidarité DMTO.....	6 219 471,00 €	5 431 407,00 €	5 431 407,00 €
Fonds de péréquation DMTO neutralisant la contribution.....	0,00 €	1 866 830,00 €	1 866 830,00 €
Taxe d'aménagement.....	1 950 253,16 €	2 565 346,00 €	2 606 349,50 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	33 825 058,86 €	34 300 000,00 €	34 517 403,15 €
Taxe sur l'électricité (TDCFE).....	3 194 369,55 €	3 100 000,00 €	2 936 826,75 €
T.I.C.P.E.....	2 866 368,93 €	2 900 000,00 €	2 899 347,16 €

Sous-total fiscalité indirecte			
	71 132 720,88 €	74 950 677,00 €	76 591 160,03 €
NATURE	CA 2014	Crédits ouverts 2015	CA 2015
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	48 997 754,00 €	46 016 867,00 €	46 016 867,00 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 665 594,00 €	1 665 594,00 €	1 642 594,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 909 921,00 €	7 909 921,00 €	7 909 921,00 €
Allocations compensatrices	3 658 442,00 €	2 986 876,00 €	2 986 876,00 €
Sous-total dotations État	62 231 711,00 €	58 579 258,00 €	58 556 258,00 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 590 179,36 €	2 606 458,00 €	2 523 652,89 €
M.D.P.H.....	345 000,00 €	384 702,00 €	384 701,81 €
Participations.....	1 958 052,60 €	1 782 072,00 €	1 575 350,44 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	870 334,81 €	600 000,00 €	765 943,16 €
Total dotations	67 995 277,77 €	63 952 490,00 €	63 805 906,30 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	869 103,83 €	857 596,00 €	893 027,25 €
Recouvrements divers.....	12 765 416,17 €	13 530 411,00 €	13 289 152,39 €
Sous-total autres produits	13 634 520,00 €	14 388 007,00 €	14 182 179,64 €
ATTÉNUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	81 427,24 €	48 500,00 €	64 800,90 €
RMI/RSA			
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €
RSA.....	3 270 298,60 €	3 270 299,00 €	3 270 298,60 €
F.M.D.I.....	2 092 464,00 €	2 100 000,00 €	1 929 951,00 €
Autres produits RMI/RSA (indus,FSE.....)	592 919,41 €	1 196 392,00 €	638 207,72 €
Sous-total RMI/RSA	23 136 494,01 €	23 747 503,00 €	23 019 269,32 €
APA			
Dotation C.N.S.A.....	9 871 000,00 €	9 695 974,00 €	9 637 837,91 €
Indus.....	620 250,07 €	622 500,00 €	571 864,79 €
Sous-total APA	10 491 250,07 €	10 318 474,00 €	10 209 702,70 €
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	2 124 211,81 €	2 009 338,00 €	2 177 177,36 €
Produits financiers (parts sociales du Crédit Agricole).....	7,56 €	10,00 €	5,83 €
Produits exceptionnels.....	2 389 587,74 €	652 044,14 €	1 096 042,43 €
Sous-total autres recettes	4 513 807,11 €	2 661 392,14 €	3 273 225,62 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	3 128 011,10 €	3 003 821,86 €	3 003 821,86 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	298 258 059,18 €	300 595 709,00 €	301 919 860,37 €
Opérations d'ordre	4 107 000,12 €	4 300 720,00 €	4 200 764,80 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	302 365 059,30 €	304 896 429,00 €	306 120 625,17 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

301,92 M€



Les recettes de fonctionnement 2015 (302 M€) sont en **progression de + 1,23 %** par rapport à 2014 (298,3 M€) malgré le prélèvement supplémentaire de 3,2 M€ effectué par l'État au titre de la participation du Département au redressement des comptes publics (via une baisse de 6 % de la DGF) et une diminution de 18 % des allocations compensatrices.

L'augmentation 2015 des recettes de fonctionnement provient essentiellement de :

- la **dynamique des bases d'imposition** de la taxe sur le foncier bâti qui ont progressé de +2,77 % générant une recette complémentaire de 1,875 M€ **sans augmentation du taux de fiscalité**,

- l'impact, en année pleine, du relèvement du taux des **droits de mutation** (3,8 % à 4,5 %) qui, combiné à la hausse des transactions, entraîne un produit supplémentaire de 3,47 M€.

1°) La fiscalité directe : 107 769 794 €

a) Les impôts locaux

L'évolution des bases réelles de la taxe sur le foncier bâti a connu en 2015 une **progression de 2,77 %** par rapport à 2014 avec un montant de 240 736 438 € contre 234 255 063 € en 2014.

Le produit de la taxe sur le foncier bâti encaissé en 2015 s'élève à **69 645 053 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires de **364 601 €**.

Depuis 2011, suite à la réforme de la fiscalité locale, il est attribué aux départements une part de CVAE et du produit des IFR. En 2015, ont été encaissés un montant de CVAE de **19 715 531 €** et une somme de **4 563 214 €** au titre des IFR.

La CVAE constitue une recette dynamique (+ 8,21 % en 2015) mais, au titre des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, un prélèvement du produit de la CVAE de 25 % sera appliqué en 2017 afin de permettre à la Région de financer, en partie, les transports scolaires.

b) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

En 2015, le Conseil Départemental a perçu un montant de **6 134 357 €**, identique à 2014 car figé depuis 2013.

c) Le fonds de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif depuis 2013.

Avec **831 544 € encaissés en 2015**, le fonds est en **progression de 40% par rapport à 2014**.

d) Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du Foncier bâti par l'État)

L'État a transféré 827 M€ en 2014 (865 M€ en 2015) aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH. A ce titre, le Conseil Départemental a perçu **6 504 165 €** en 2015, **en diminution de 22 997 €** par rapport à l'année précédente.

2°) Les impôts indirects : 76 591 160,03 €

a) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

L'impact, en année pleine, du relèvement du taux de 3,80% à 4,50% voté pour 2015 a permis une progression des recettes au titre des droits de mutation **pour un montant de 24 000 934,95 €, soit +17% entre 2014 et 2015.**

En 2015, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à **199 203,53 €** (225 158 € en 2014).

b) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

En 2015, les encaissements ont été les suivants :

- **267 322,99 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE,
- **104 900,00 €** au titre de la taxe pour les E.N.S,
- **2 606 349,50 €** pour la taxe d'aménagement.

L'ensemble de ces taxes progressent de **14%** par rapport à 2014.

c) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2015, l'État a versé au Conseil Départemental une somme de **1 760 635 €**, en progression **de 6% par rapport à 2014.**

A noter que suite à une erreur de calcul, l'État avait rendu le Département contributeur au fonds à hauteur de 1 866 830 €. Après rectification, il a versé au Conseil Départemental une recette identique au prélèvement afin de neutraliser ce dernier.

d) Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2015, le Conseil Départemental a perçu **5 431 407 € en baisse de 13% par rapport à 2014.**

e) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Diverses lois de finances ont prévu d'affecter une part de TSCA en compensation de charges supplémentaires transférées aux départements ou de réformes fiscales.

Pour 2015, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **34 517 403,15 € en progression de 2% par rapport à 2014.**

f) La taxe d'électricité

Le produit encaissé en 2015 représente **2 936 826,75 €**, en baisse de 8% par rapport à l'année précédente. Sur les 101 départements, 59 appliquaient déjà le coefficient maximum de 4,25 en 2015.

g) La T.I.C.P.E

Prévue depuis 2004 en loi de finances pour compenser la décentralisation du RMI/RMA, elle s'est élevée à **2 899 347,16 €** au titre de l'année 2015, en progression de 1,1% par rapport à 2014.

3°) Les dotations : 63 805 906,30 €

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 46 016 867 €

La DGF est composée de :

- **la dotation forfaitaire** qui comprend :

- la dotation de base calculée à raison de 74,02 € par habitant,

- le complément de garantie qui est figé à hauteur de 16 110 353 €.

En 2014, dans le cadre de la **réduction des déficits publics**, l'effort demandé aux départements est venu en déduction du complément de garantie.

Pour la collectivité, cela a représenté **4 459 527 €** en cumulé (1 302 838 € en 2014 et 3 156 689 € en 2015) pour un montant de DGF 2015 arrêté à **30 474 789 €**.

- **la dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant est **figé** à hauteur de celui de 2010, soit **7 750 102 €**.

- **la dotation de péréquation** qui comporte deux volets :

- la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,

- la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

A ce titre, le Conseil Départemental a perçu **7 791 976 €**, **comme en 2014**.

b) La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €** en base, complétée par une partie variable.

c) La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

En 2015, cette dotation s'est élevée à **7 909 921 €**, montant figé depuis 2014.

d) Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État, aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au Département au moyen de l'état fiscal 1253 de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations a représenté, pour 2015, **2 986 876 €**, en baisse de 18,36% par rapport à 2014.

e) la participation de l'État au financement de la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'état verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- Prestation de Compensation du Handicap..... : **2 523 652,89 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **384 701,81 €**

f) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Les participations d'un montant total de **1 575 350,44 €** concernent principalement des recettes encaissées pour les emplois d'avenir (176 163,83 €), des subventions et participations (316 963,95 €) ainsi que la part des EPCI et communes pour les transports scolaires (956 874,41 €).

Pour le compte 74881, il s'agit du recouvrement du FARPI (recettes concernant la restauration dans les collèges). Au titre de 2015, un montant de **765 943,16 €** a été encaissé.

4°) Les autres produits de gestion courante : 14 182 179,64 €

a) Les revenus des immeubles

Le montant encaissé en 2015 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **893 027,25 €** dont 794 455,26 € concernant les loyers perçus pour les gendarmeries.

b) Les recouvrements divers

Il s'agit de participations d'autres collectivités aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des placements et frais de séjours en établissements spécialisés, foyers occupationnels ou maisons de retraite. En 2015, le Conseil Départemental a encaissé **13 289 152,39 €** dont 7 183 001,72 € au titre du placement en maisons de retraite soit 54% du montant des recouvrements divers.

5°) Les atténuations de charges : 64 800,90 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM et autres validations de services.

6°) Le RMI/RSA : 23 019 269,32 €

Ces recettes se composent de :

a) la participation de l'État au financement du RSA : 22,38 M€

Le taux de couverture des dépenses nettes approchait les 100 % en 2004. Il est de 56 % en 2015.

1) l'attribution d'une part de la TICPE

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

2) le versement de la part représentative de l'Allocation de Parent Isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2015, le Conseil Départemental a encaissé **3 270 298,60 €**, montant identique à 2014.

3) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€ au niveau national, il a représenté en 2015 **1 929 951 €**.

b) Les autres produits RMI/RSA : 638 207,72 €

Ce sont les recettes liées aux indus et amendes (397 331,72 €) ainsi qu'au Fonds Social Européen (240 876 €).

7°) L'APA : 10 209 702,70 €**a) La participation de l'État au financement de l'APA : 9 637 837,91 €**

Le taux de couverture des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 34% en 2015.

b) Le recouvrement des indus de l'APA : 571 864,79 €

Depuis 2011, le montant des indus titrés se situe entre 500 000 € et 620 000 €.

8°) Les autres recettes (Chapitres 70, 76 et 77) : 3 273 225,62 €**a) Les recettes des produits des services du domaine : 2,18 M€**

Les principales sont :

- occupation du domaine public (209 213,03 € dont 163 727,09 € pour Orange ou encore 34 508 € pour ERDF)
- centre de vacances de Mimizan (287 148 €),
- transports scolaires acquittés par les familles (369 454,09 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (116 164,51 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 130 059,23 €).

b) Les produits exceptionnels : 1,1 M€

Les recettes exceptionnelles liées à la tempête du 31 Août 2015 ont représenté un montant de **350 000 €**, les cessions de patrimoine **320 460 €** et les remboursements de sinistres concernant la voirie un montant de **119 833,15 €**, pour ne citer que les plus représentatives.

9°) L'excédent 2014 reporté : 3 003 821,86 €

Il s'agit simplement de constater la reprise de l'excédent 2014.

10°) Les opérations d'ordre : 4 200 764,80 €

Ce sont les amortissements des subventions d'investissement transférables, les moins values sur cession ou encore la valorisation des travaux en régie.

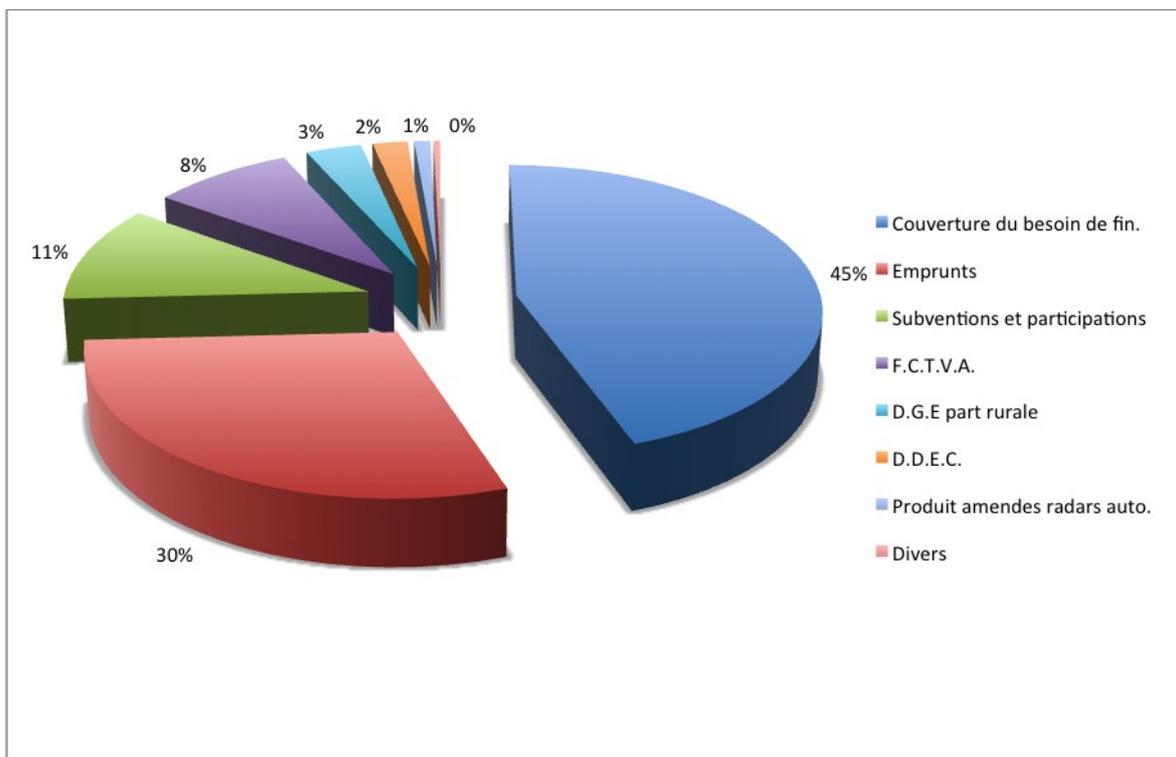
B - LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**43 982 034,84 €**

NATURE	CA 2014	Crédits ouverts 2015	CA 2015
F.C.T.V.A.....	3 959 732,38 €	3 683 813,00 €	3 683 813,47 €
D.G.E part rurale.....	1 375 427,99 €	1 856 974,00 €	1 452 797,51 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	912 619,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	420 491,00 €	400 000,00 €	420 129,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	2 901 812,70 €	18 064 713,00 €	4 707 720,94 €
RECOUVREMENTS DIVERS (204+23+27+024).....	145 282,05 €	624 282,00 €	179 578,00 €
EMPRUNTS.....	10 000 000,00 €	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT.....	14 046 027,90 €	19 625 376,92 €	19 625 376,92 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	33 761 393,02 €	58 167 778,00 €	43 982 034,84 €
OPÉRATIONS D'ORDRE.....	22 154 665,28 €	47 784 302,00 €	24 824 808,59 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	55 916 058,30 €	105 952 080,00 €	68 806 843,43 €

Hors emprunt et besoin de financement, elles s'élèvent à 11,4 M€ (9,7 M€ en 2014) et progressent de presque 17 %. Elles proviennent surtout de subventions perçues au titre des travaux sur la voirie départementale et la vélo voie verte ou de l'ANAH pour le logement.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

43,98 M€



1°) Fonds de Compensation de la T.V.A. : 3 683 813,47 €

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement inscrites au Compte Administratif 2014 et de la revalorisation du taux de compensation de 15,482 % à 15,761%, le F.C.T.V.A. pour 2015 a représenté **3 683 813,47 €**, soit une base éligible retenue de 23 372 967,90 € au titre de 2014.

2°) Dotation Globale d'Équipement : 1 452 797,51 €

Pour 2015, le Conseil Départemental a encaissé **453 591,29 €** au titre des restes à réaliser 2014 et **995 823,22 €** au titre de l'année 2015. La part aménagement foncier a représenté **3 383 €** pour 2015.

3°) La D.D.E.C. : 912 619 €

En 2008, l'État a figé cette dotation à **912 619 €**.

4°) Produit des amendes de radars automatiques : 420 129 €

Instituée en 2008, cette dotation de l'État est répartie en fonction de la longueur de la voirie départementale multipliée par la valeur du point (166,9264 € pour 2015), cette valeur de point étant déterminée par le montant de l'enveloppe à répartir divisé par la longueur totale de la voirie.

Elle s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre **420 129 € en 2015**.

5°) Subventions et participations : 4,7 M€

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental, les opérations pour compte de tiers et le logement. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Abbaye de Belleperche.....	127 144,00 €
- Aide au logement.....	2 485 538,00 €
- Voirie	773 668,19 €
- Centre Universitaire.....	419 235,00 €
- Vélo voie verte et quai de Lamagistère.....	715 658,41 €
- Divers.....	186 477,34 €
	<hr/>
	4 707 720,94 €

6°) Recouvrements divers : 179 578 €

Cette rubrique concerne :

- les remboursements sur subventions d'équipement versées au chapitre 204 pour 19 743 €
- les remboursements sur travaux départementaux au chapitre 23 pour 69 456,25 €
- les prêts au personnel au chapitre 27 pour 90 378,75 €

7°) Emprunts : 13 M€

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €** pour 2015 qui se décomposent comme suit : 10 000 000 € à la Banque Postale, 3 000 000 € au Crédit Mutuel.

8°) La couverture du besoin de financement : 19,6 M€

Il s'agit de l'affectation du résultat 2014 permettant de couvrir le besoin de financement résiduel de la section d'investissement.

9°) Opérations d'ordre : 24,8 M€

Les recettes d'ordre de la section d'investissement retracent essentiellement les amortissements (20 767 330,72 €), le reste concernant des intégrations comptables (plus values sur cessions, transfert des travaux réalisés par un mandataire).

CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **326 233 535,93 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement : **266 166 116,62 €**
soit un taux de réalisation de 98,03% (98,38% en 2014),
- Investissement : **60 067 419,31 €**
soit un taux de réalisation de 68,84% (68,52% en 2014).

A- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

266 166 116,62 €

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	CA 2014	Crédits ouverts 2015	CA 2015
Chapitre 011 : Charges à caractère général	28 916 406,89 €	29 774 635,00 €	28 421 958,11 €
dont transports scolaires	12 895 304,09 €	13 072 938,00 €	12 873 256,98 €
voirie	2 974 194,91 €	3 401 324,00 €	3 269 807,07 €
fluides	1 592 297,30 €	1 615 610,00 €	1 542 203,67 €
fournitures et alimentation	1 201 885,15 €	1 239 745,00 €	1 163 654,39 €
locations et crédit-bail	2 536 955,13 €	2 457 937,00 €	2 330 741,20 €
entretien et maintenance	1 965 980,39 €	2 361 942,00 €	2 024 177,15 €
frais de déplacement	855 872,31 €	865 430,00 €	835 196,72 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	60 195 196,44 €	61 943 148,00 €	61 797 487,78 €
dont assistants familiaux	10 778 967,41 €	11 641 396,00 €	11 619 077,13 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 867 019,00 €	3 531 870,00 €	3 514 169,00 €
Chapitres 015+017 : RMI + RSA	38 857 798,56 €	41 695 824,00 €	41 031 954,56 €
dont allocations et contrats	37 768 614,11 €	40 159 563,00 €	40 001 928,72 €
Chapitre 016 : APA	29 541 421,28 €	29 176 312,00 €	28 874 046,41 €
dont allocations APA	29 441 270,08 €	29 153 000,00 €	28 851 494,57 €

Dépenses de gestion	CA 2014	Crédits ouverts 2015	CA 2015
Chapitre 65 et 6586 : Autres charges de gestion courante	90 533 171,32 €	93 640 052,00 €	92 571 085,35 €
dont PCH	5 933 672,05 €	5 930 000,00 €	5 962 675,47 €
allocations sociales (hors PCH)	3 500 766,02 €	3 502 800,00 €	3 456 162,30 €
frais de séjour et d'hébergement	52 368 484,03 €	54 955 025,00 €	54 367 564,02 €
dotations collègues	3 958 606,56 €	4 175 368,00 €	4 153 433,70 €
participations budgets annexes	4 543 865,10 €	4 278 130,00 €	4 268 539,15 €
participations SDIS	7 262 400,00 €	7 407 648,00 €	7 407 648,00 €
subventions de fonctionnement	5 937 923,67 €	6 126 652,00 €	6 009 929,98 €
Chapitre 66 : Charges financières	8 938 663,44 €	8 484 545,00 €	8 470 517,78 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	943 224,00 €	923 537,00 €	923 536,80 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 605 232,37 €	1 493 236,00 €	1 484 897,63 €
dont subventions exceptionnelles	1 429 597,00 €	1 389 236,00 €	1 314 200,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00 €	1 770 488,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	260 454 909,30 €	271 510 110,00 €	266 166 116,62 €
Opérations d'ordre	19 280 951,22 €	33 386 319,00 €	21 103 040,72 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	279 735 860,52 €	304 896 429,00 €	287 269 157,34 €

Les dépenses de fonctionnement 2015 s'élèvent à 266,2 M€ et progressent de **+ 2,19 % par rapport à 2014** (260,5 M€).

Cette évolution a été maintenue au même niveau que l'année précédente. Elle est principalement issue de la hausse des :

- dépenses de RSA pour + 2,2 M€ soit presque **+ 6 %** tandis que l'APA et la PCH ont été contenues au niveau de 2014,

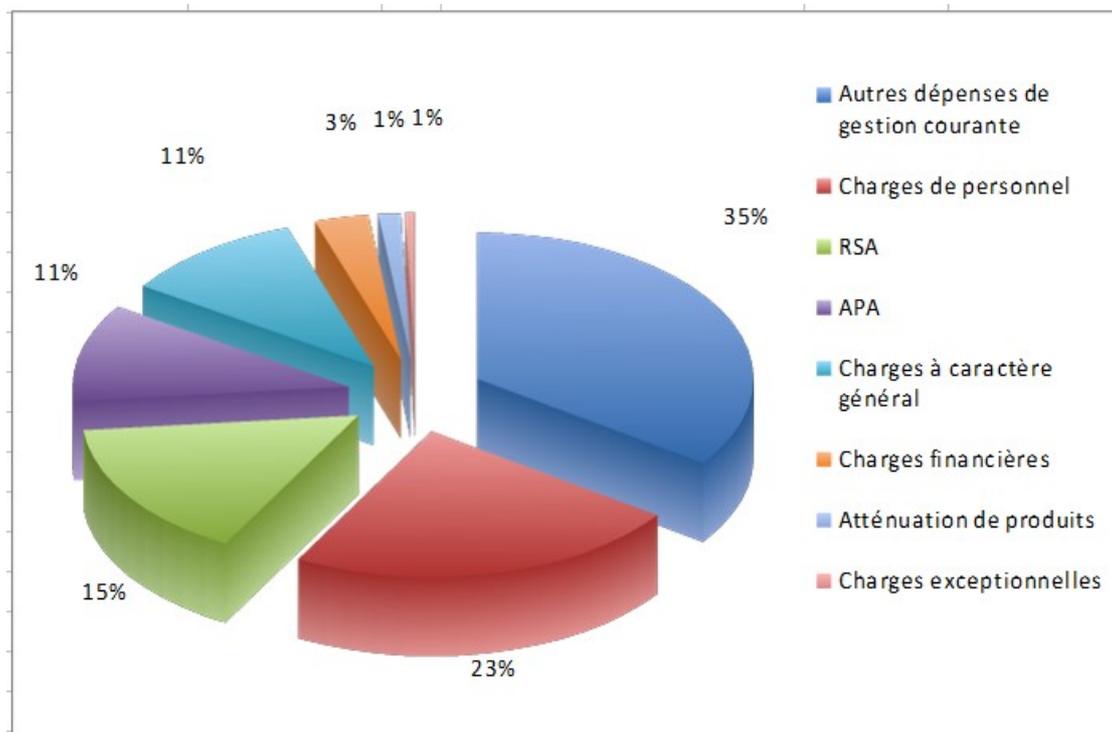
- charges de personnel liées aux assistants familiaux, en progression de **7,8 %** (+ 840 000 €),

- frais de séjour et d'hébergement en établissement pour **+ 2 M€ soit + 3,8 %**.

La stabilisation de l'évolution globale des dépenses de fonctionnement est le résultat **des efforts déployés pour limiter les coûts** dans les autres secteurs (transports scolaires, fluides, fournitures et alimentation, frais de déplacement, participations versées aux budgets annexes, charges financières...).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

266,17 M€



1°) Les charges à caractère général : 28 421 958,11 €

Avec un taux de réalisation de 95,45%, le chapitre est **en diminution de 1,7%** par rapport à 2014 (-494 448,78 €), preuve de la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement courantes. Une partie de cette baisse est liée au changement de mode de gestion entre location et acquisition.

2°) Les charges de personnel : 61 797 487,78 €

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent globalement de 2,66 %. Toutefois, on constate que, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 7,8 %, la hausse concernant le personnel départemental se limite à **+ 1,54 %**.

3°) Les atténuations de produits : 3 514 169 €

Le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre le reversement du fonds de solidarité qui, en 2015, s'est élevé à 1 370 040 € mais aussi les restitutions de taxes pour un montant de 277 299 €.

A noter qu'exceptionnellement cette année, ce chapitre enregistre aussi le reversement du fonds de péréquation des DMTO pour un montant de 1 866 830 € à mettre en parallèle avec la recette encaissée pour le même montant au titre du fonds de péréquation des DMTO permettant la neutralisation du prélèvement opéré à tort par l'État.

4°) Les restes à charges 2015 : APA, RSA, PCH

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	28 874 046 €	10 209 703 €	-18 664 343 €
PCH	5 962 675 €	2 523 653 €	-3 439 022 €
RSA	41 031 955 €	23 019 269 €	-18 012 686 €
TOTAL			-40 116 051 €

En 2015, on observe pour l'APA et la PCH une certaine stabilisation du coût par rapport à 2014, par contre, les dépenses du RSA ont progressé de 5,6 %.

Néanmoins, il faut préciser que les charges mensuelles ont diminué tout au long de l'année 2015 : -7,5% entre les mois de janvier et de décembre. Cette tendance semble se poursuivre sur 2016 : -5% entre décembre 2015 et avril 2016.

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité est passée de 38,115 M€ en 2014 soit 151,83 €/habitant à **40,116 M€ en 2015 soit 158,20 €/habitant**.

5°) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 et 6586) : 92 571 085,35 €

Parmi les autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors PCH vu ci dessus), on relève quelques variations :

- frais de séjour et d'hébergement (54,36 M€) en hausse de 3,81% par rapport à 2014,

- les dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 153 433 € en augmentation de 4,92 %,
- la participation aux budgets annexes (4 268 539 €) en baisse de 6%,
- la participation du Département aux dépenses du **SDIS** pour un montant de 7 407 648 euros (+ 2 %),
- L'enveloppe des subventions de fonctionnement (6 009 930 €) est en hausse de 1,21%.

6°) Les charges financières : 8 470 517,78 €

Le vieillissement du stock et le désendettement de la collectivité permettent d'afficher une baisse du montant des intérêts acquittés (7 832 624,95 € contre 8 037 427,45 € en 2014) de 2,55%.

Le montant des intérêts du PPP baisse lui aussi et passe de 943 224 € en 2014 à 923 536,80 € en 2015.

7°) Les charges exceptionnelles : 1 484 897,63 €

La baisse de 7,5% entre 2014 et 2015 provient d'un volume moindre de subventions exceptionnelles (1 314 200 € contre 1 429 597 € en 2014).

8°) Les opérations d'ordre : 21 103 040,72 €

Les amortissements du patrimoine représentent plus de 20,7 M€, le reste étant lié aux opérations de cessions (plus value, valeur nette comptable).

B - LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

60 067 419,31 €

NATURE	CA 2014	Crédits ouverts 2015	CA 2015
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE.....	13 177 647,29 €	13 776 361,00 €	13 776 354,20 €
INVESTISSEMENTS DIRECTS.....	22 820 685,26 €	41 661 897,00 €	18 992 368,14 €
SUBVENTIONS VERSÉES.....	18 380 516,77 €	23 682 444,00 €	19 390 646,54 €
AUTRES INVESTISSEMENTS (chapitre 27 et 45).....	858 927,82 €	987 842,08 €	950 467,51 €
DÉPENSES IMPRÉVUES.....	0,00 €	187 250,00 €	0,00 €
DEFICIT 2014 REPORTÉ.....	655 149,90 €	6 957 582,92 €	6 957 582,92 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	55 892 927,04 €	87 253 377,00 €	60 067 419,31 €
OPÉRATIONS D'ORDRE.....	6 980 714,18 €	18 698 703,00 €	7 922 532,67 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	62 873 641,22 €	105 952 080,00 €	67 989 951,98 €

Les dépenses d'investissement, hors dette et hors résultat 2014 reporté, s'élèvent à 39,3 M€. Elles sont en baisse par rapport à 2014 (42 M€).

a) Les programmes départementaux

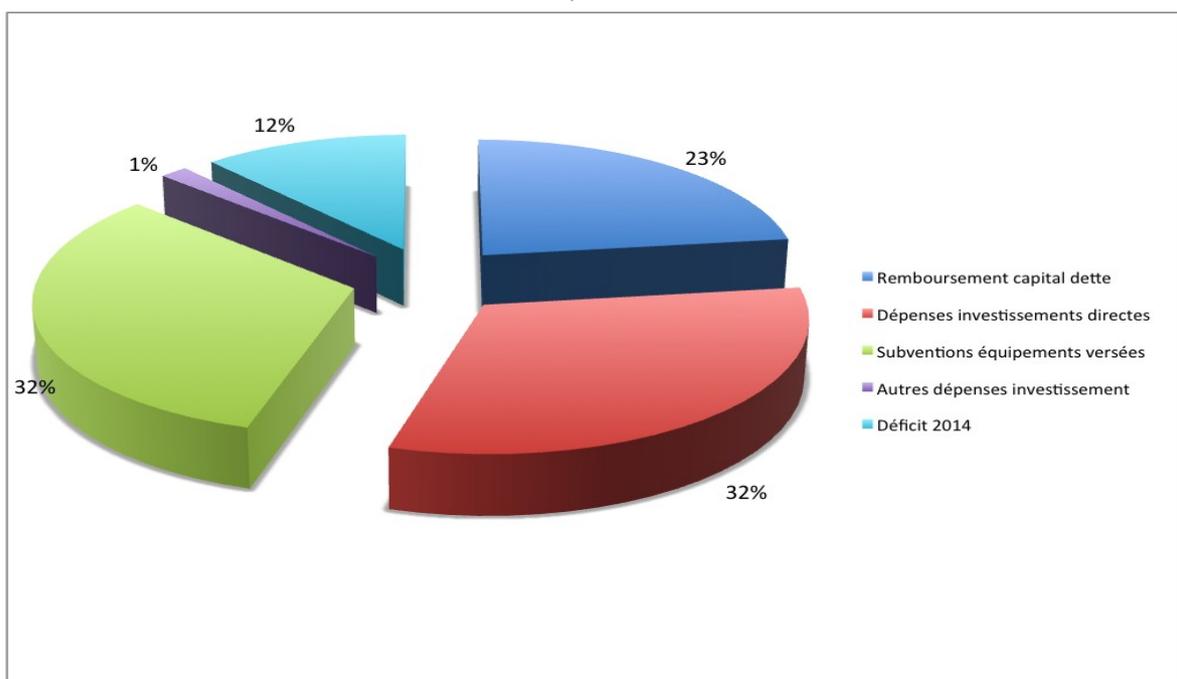
Avec presque 19 M€, ils concernent principalement :

- la voirie départementale : 12,1 M€
- les collèges : 5,2 M€,
- le patrimoine culturel : 0,6 M€.

b) Les subventions d'équipement aux communes, EPCI et tiers

D'un montant total de 19,4 M€, elles sont **en augmentation de 5,5 %** par rapport à 2014 (18,4 M€). Les secteurs en progression concernent les aides attribuées pour les bâtiments scolaires (+ 187 800 €), l'assainissement et l'alimentation en eau potable (+ 634 808 €), l'économie (+ 329 282 €) et le tourisme (+ 451 615 €).

**DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT
60,07 M€**



1°) Remboursement en capital de la dette : 13 776 354,20 €

Le remboursement de la dette propre s'élève à 13 105 829 € contre 12 060 798,29 € en 2014. Pour le PPP, le remboursement diminue de 1 116 849 € en 2014 à 670 525,20 € en 2015.

2°) Les programmes départementaux : 18 992 368,14 €

La décomposition, par chapitre, des investissements départementaux pour 2015 est la suivante :

	2015
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	308 208,88 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	1 777 770,57 €
Chapitre 23 Travaux en cours	16 906 388,69 €
TOTAL	18 992 368,14 €

Le détail, par secteurs est le suivant :

Fonction	Libellé	CA 2015
O202	Administration Générale	574 978,39 €
O23	Information, communication	4 108,30 €
11	Gendarmeries	90 257,98 €
221	Collèges	5 220 480,41 €
23	Enseignement supérieur	148 840,38 €
28	Autres services périscolaires	271,92 €
311	Activités artistiques, action culturelle	35 422,95 €
312	Patrimoine culturel	234 369,98 €
313	Médiathèque Départementale	131 787,53 €
315	Archives Départementales	216 227,07 €
33	Jeunesse et loisirs	29 368,51 €
40	Services communs médico-sociaux	2 542,03 €
48	Autres actions prévention sociale	3 502,08 €
50	Services communs action sociale	51 201,63 €
52	Personnes handicapées	3 920,36 €
621	Réseau routier départemental	11 531 065,19 €
622	Viabilité hivernale	565 382,05 €
738	Autres actions milieu naturel	134,40 €
81	Transports scolaires	104 309,44 €
94	Développement touristique	44 197,54 €
		18 992 368,14 €

3°) Les subventions d'équipement versées aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 19 390 646,54 €

Fonction	Libellé	CA 2015
21	Enseignement du premier degré	895 505,08 €
221	Collèges	2 032,00 €
222	Lycées	17 576,00 €
311	Activités artistiques	368 107,00 €
312	Patrimoine culturel	413 868,00 €
32	Equipements sportifs	698 559,00 €
48	Autres actions prévention sociale	9 327,00 €
51	Famille et enfance	31 104,00 €
52	Personnes handicapées	4 717,00 €
53	Personnes âgées	550 521,16 €
58	Autres interventions sociales	5 722,00 €
61	Eaux et assainissement	3 452 908,38 €
628	Voirie communale	2 529 424,00 €
63	Infrastructure ferroviaire	275 250,00 €
64	Infrastructure fluviale & portuaire	80 353,00 €
68	Autres réseaux	173 426,00 €
71	Aménag. développement urbain	103 194,00 €
72	Logement	3 615 959,00 €
731	Actions traitement des déchets	242 428,13 €
738	Autres actions milieu naturel	8 008,00 €
74	Aménag. et développement rural	4 260 129,79 €
928	Autres interventions agricoles	258 454,00 €
93	Industrie, commerce, artisanat	869 671,00 €
94	Développement touristique	524 403,00 €
		19 390 646,54 €

Ces programmes destinés aux communes, EPCI et aux tiers se situent cette année à un niveau de 19 390 646,54 € :

* subventions en capital..... 14 708 083,79 € (13 863 456,45 € en 2014)

* subventions en annuités.....4 682 562,75 € (4 517 060,32 € en 2014).

4°) Les autres dépenses d'investissement : 950 467,51 €

Il s'agit des dépenses concernant le chapitre 27 pour 91 710 € (prêts au personnel) ainsi que les dépenses concernant le chapitre 4581 pour un montant de 858 757,51 € (vélo route, vélo voie verte et quai de Lamagistère).

5°) Le résultat d'investissement 2014 : 6 957 582,92 €

Il s'agit de la reprise du résultat 2014 intégralement couvert par la recette au compte 1068 : couverture du besoin de financement qui apparaît dans le tableau des recettes d'investissement.

6°) Les dépenses d'ordre : 7 922 532,67 €

Ces opérations concernent les amortissements de subventions d'investissement, les travaux en régie ou encore les intégrations comptables.

CHAPITRE III

LES RESTES A RÉALISER

L'ensemble des recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2015 figure ci-après, par fonction.

Ces opérations ont été reportées dans le budget primitif de 2016.

Ils s'élèvent à **13,7 M€ en recettes et 26,15 M€ en dépenses**. Les principaux montants concernent :

- le collège de Verdun : 9 M€ en dépenses et 2,5 M€ en recettes,
- les travaux dans les collèges : 3 M€ en dépenses et 2,6 M€ en recettes,
- la rénovation des Archives Départementales : 6 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes,
- la voirie départementale : 2,9 M€ en dépenses et 1,7 M€ en recettes,
- les subventions versées aux communes et EPCI : 3,9 M€ en dépenses.

A) Les recettes : 13 709 243 €

Fonction	Libellé	Mandaté
01	Opérations non ventilables	608 497,00
	Prêts au personnel	70 713,00
	DGE	404 176,00
	Vélo voie verte	133 608,00
221	Collèges	5 111 840,00
31	Culture	1 617 937,00
	Abbaye de Belleperche	17 937,00
	Archives Départementales	1 600 000,00
62	Routes et voirie	1 548 398,00
72	Logement	4 820 471,00
73	Environnement	2 100,00
		13 709 243,00

B) Les dépenses : 26 145 654 €**1) Les programmes départementaux :**

Fonction	Libellé	Mandaté
0202	Administration générale	933 614,00 €
	Logiciels	262 689,00 €
	Acquisition de véhicules	262 175,00 €
	Acquisition de matériel informatique	169 072,00 €
	Acquisition de matériel	2 593,00 €
	Travaux sur bâtiments	237 085,00 €
11	Gendarmeries	9 793,00 €
2	Enseignement	12 018 287,00 €
	Collèges publics	12 002 455,00 €
	dont Collège de Verdun-sur-Garonne	9 013 651,00 €
	Centre Universitaire	15 832,00 €
31	Culture	6 220 316,00 €
	Abbaye de Belleperche	98 220,00 €
	Médiathèque Départementale	15 724,00 €
	Archives Départementales	6 106 372,00 €
32	Centre de vacances de Mimizan-Plage	33 336,00 €
4 et 5	Action sociale	18 816,00 €
	Acquisition de matériel	9 312,00 €
	Travaux sur bâtiments	9 504,00 €
6	Voirie départementale	2 919 797,00 €
738	Autres actions milieu naturel	2 865,00 €
8	Transports scolaires	31 898,00 €
94	Développement touristique	26 928,00 €
		22 215 650,00 €

**2) Les subventions d'équipement restant à verser aux communes,
EPCI et tiers ou programmes non départementaux :**

Fonction	Libellé	Mandaté
21	Enseignement 1 ^{er} degré	310 232,00 €
221	Collèges privés	2 000,00 €
312	Patrimoine culturel	25 876,00 €
32	Équipements sportifs	45 968,00 €
5	Équipements médico-sociaux	58 822,00 €
61	Eaux et assainissement	435 297,00 €
628	Voirie communale	2 031,00 €
68	Autres réseaux	12 555,00 €
72	Logement	1 742 649,00 €
74	Aménagement et développement rural	1 020 087,00 €
92	Agriculture et pêche	23 054,00 €
93	Industrie, commerce, artisanat	98 392,00 €
94	Développement touristique	153 041,00 €
		3 930 004,00 €

CHAPITRE IV

L'ÉPARGNE

1°) L'épargne de gestion :

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne de gestion 2015 est en repli de 2,84 % par rapport à 2014, à **41 609 289,04 €** (contre 42 829 439,29 €).

Cette érosion s'explique mécaniquement par une augmentation des recettes de gestion : 297 819 990,25 € (+ 1,73 % par rapport à 2014) plus faible que l'augmentation des dépenses de gestion : 256 210 701,21 € (+ 2,52 % par rapport à 2014) et produit un effet ciseau.

2°) L'épargne brute :

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement minoré des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer son remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute suit la même tendance que l'épargne de gestion passant de 34,67 millions d'euros au CA 2014 à **32,75 millions d'euros** au CA 2015.

Cette baisse n'est pas due à une augmentation des frais financiers ou exceptionnels mais à une recette exceptionnelle encaissée en 2014 de plus de 2 M€ (reversement rétroactif de TVA suite à l'assujettissement du secteur des transports à la TVA), recette exceptionnelle absente du CA 2015.

3°) L'épargne nette :

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette du Département passe de 21,5 M€ en 2014 à **18,97 M€** en 2015, la dégradation de l'épargne brute étant accentuée par une augmentation de presque 600 000 € du montant remboursé au titre du capital des emprunts, plus élevé qu'en 2014.

CHAPITRE V

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

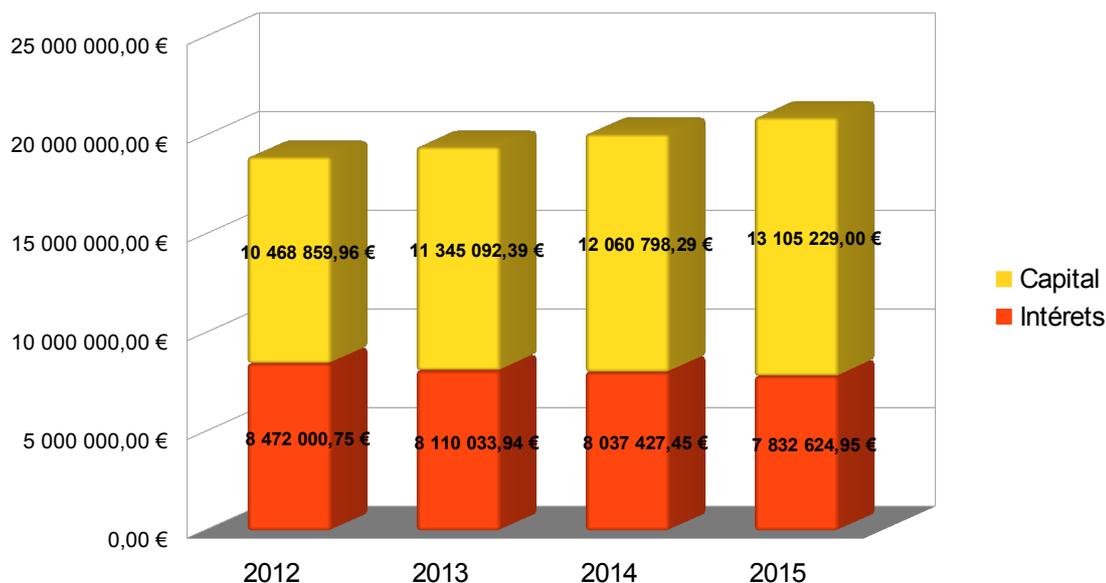
L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

1°) La dette propre au 31/12/2015 : 190 889 653,16 €

- encours de la dette (hors PPP) : 190 889 653,16 euros,
- taux moyen : 4,13% en 2015 (il était de 4,18% en 2014),
- durée résiduelle moyenne : **13 ans 4 mois.**

	2012	2013	2014	2015
Capital restant dû	194 400 772,22 €	193 055 680,43 €	190 994 882,15 €	190 889 653,16 €
Annuité	18 940 860,71 €	19 455 126,33 €	20 098 225,74 €	20 937 853,95 €
Dont capital	10 468 859,96 €	11 345 092,39 €	12 060 798,29 €	13 105 229,00 €
Dont intérêts	8 472 000,75 €	8 110 033,94 €	8 037 427,45 €	7 832 624,95 €



2°) Le PPP de Verdun-sur-Garonne au 31/12/2015 : 16 738 459,20 €

- encours de la dette PPP : 16 738 459,20 euros,
- taux fixe : **5,41 %**,
- durée résiduelle : **22 ans 10 mois**.

	2012	2013	2014	2015
Capital restant dû	18 862 822,84 €	18 456 817,92 €	17 410 346,40 €	16 738 459,20 €
Annuité	1 196 000,00 €	1 356 885,92 €	2 060 073,00 €	1 594 062,00 €
Dont intérêts	0,00 €	950 881,00 €	943 224,00 €	923 536,80 €
Dont capital	1 196 000,00 €	406 004,92 €	1 116 849,00 €	670 525,20 €

3°) L'encours total de la dette : 207 628 112,36 €

L'encours total s'élève donc à **207 628 112,36 €** avec une annuité totale acquittée en 2015 de 22 531 915,95 € :

- Capital : 13 775 754,20 € (13 177 647,29 € en 2014)
- Intérêts : 8 756 161,75 € (8 980 651,45 € en 2014).

Par rapport à 2014, on constate :

- une diminution de 224 489,70 € des intérêts payés suite à la baisse des taux et à la renégociation de certains prêts,
- une augmentation de 598 106,91 € du remboursement du capital liée à la structure de la dette,
- une diminution de l'encours de 777 115,80 € (208 405 228,55 € en 2014), signe du désendettement.

CHAPITRE VI

L'EXCÉDENT

Ainsi que Monsieur le Président l'a indiqué au début de ce rapport, **l'excédent global de clôture** constituant la différence entre le résultat de fonctionnement et le déficit d'investissement, s'élève à :

19 668 359,28 €

1°) La détermination du résultat :

En vertu des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du Compte Administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 52 et de l'article L3312-6 du CGCT, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin de financement) corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2015,

- au résultat de la section de fonctionnement corrigé du résultat de l'année 2014.

De ce fait, les résultats 2015 du budget principal sont les suivants :

A) Section d'investissement :

a) Résultat de clôture : 816 891,45 €

	Résultats propres à l'exercice 2015	Reprise résultat 2014 (compte 001)	Résultat 2015
RECETTES	68 806 843,43 €		68 806 843,43 €
DÉPENSES	61 032 369,06 €	6 957 582,92 €	67 989 951,98 €
SOLDE	7 774 474,37 €	-6 957 582,92 €	816 891,45 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un résultat de clôture identique de **816 891,45 €**.

b) Besoin de financement : 11 619 519,55 €

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au différentiel des restes à réaliser diminué du résultat 2015 de cette même section (816 891,45 €).

	Restes à réaliser	Résultat 2015	Besoin de financement
RECETTES	13 709 243,00 €	816 891,45 €	14 526 134,45 €
DÉPENSES	26 145 654,00 €		26 145 654,00 €
SOLDE	-12 436 411,00 €	816 891,45 €	-11 619 519,55 €

B) Résultat de la section de fonctionnement: 18 851 467,83 €

	Résultats propres à l'exercice 2015	Excédent 2014 (compte 002)	Résultat 2015
RECETTES	303 116 803,31 €	3 003 821,86 €	306 120 625,17 €
DÉPENSES	287 269 157,34 €		287 269 157,34 €
SOLDE	15 847 645,97 €	3 003 821,86 €	18 851 467,83 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un excédent identique soit **18 851 467,83 €**.

C) Excédent de fonctionnement : 7 231 948,28 €

La constitution et le volume de l'excédent de fonctionnement dépendent, certes, du niveau d'exécution des dépenses et des recettes, mais aussi de la part de recettes devant être affectée à la section d'investissement dont le **besoin de financement** pour 2015 est de **11 619 519,55 €**.

La combinaison des deux facteurs ci-dessus évoqués (résultat de fonctionnement – besoin de financement de la section d'investissement) génère un excédent de fonctionnement de **7 231 948,28 €** (18 851 467,83 € – 11 619 519,55 €).

2°) L'affectation du résultat :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 52, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement soit 18 851 467,83 € :

- pour 11 619 519,55 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),

- le solde, soit 7 231 948,28 € en section de fonctionnement (compte 002).

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2016 et est identique à celle ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2015, établi par le Payeur Départemental, comptable public du Département ;
- Approuve le compte administratif 2015 en parfaite concordance avec le compte de gestion ;
- Approuve les résultats de l'exercice 2015 ;
- Affecte le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - * **11 619 519,55 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
 - * **7 231 948,28 €** en section de fonctionnement (compte 002).

étant précisé que ce résultat a été repris par anticipation au Budget Primitif 2016 ;

- Ont pris part au vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2015 :

M. ALBUGUES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIÉ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HÉBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIÉ, M. WEILL.

Pour l'adoption : 26 voix

Avis contraire : néant

Abstentions : 2

Adopté.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC